

Note interne de visite d'inspection

Document non publiable sur Internet

PACA	GS: VAUCLUSE	Subdivision de : 3	Date: 8 juin 2007
Inspecteurs	: Michel JOURNOUD		
Exploitant	: SIFRACO		
Site inspecté	: Route de Bédarrides	Code GIDIC	: 64.551
Activité	: Conditionnement de sables industriels	A ou D	: A
Objet de la visite	: Visite prévue au programme régional	Priorité	: P3

Présentation du site inspecté

Description succincte des installations inspectées

Le site comprend :

- à l'est une trémie de réception des matériaux en provenance de la carrière de Bédoin,
- un bâtiment principal abritant les installations de cyclonage et de broyage des minéraux,
- un poste de chargement des wagons au niveau de la voie ferrée longeant le site.

L'activité de lavage et de séchage des matériaux a été arrêtée .

Contexte environnemental et socio-économique

SIFRACO est la filiale française du Groupe **SIBELCO** leader mondial de la production de sable de quartz, aussi appelé silice.

Le Groupe **SIBELCO**, né il y a 130 ans à Mol en Belgique, a connu une très forte croissance internationale depuis 50 ans. En 1958, **SIBELCO** a créé sa filiale française "**SIFRACO**" pour approvisionner en France les industries consommatrices de silice. Depuis cette époque, **SIFRACO**, conjointement avec **SIBELCO**, développe ses réserves, améliore les méthodes d'exploitation des carrières et les procédés de traitement des sables

Aujourd'hui, dans près de 15 usines de traitement et une vingtaine de carrières, **SIFRACO** extrait la silice, la traite, la purifie et sélectionne les qualités correspondant aux exigences de ses clients. Deux unités de broyage permettent la production de silice broyée et de silice micronisée ; **SIFRACO** possède aussi une unité de traitement d'abrasifs exempts de silice libre.

Tous ces produits (sables, quartz broyés ou micronisés, graviers calibrés, sables enrobés, pâtes céramiques, abrasifs et minéraux industriels) sont destinés à l'approvisionnement des différents marchés de l'industrie.

L'objectif industriel de **SIFRACO** est de permettre à ses clients de fiabiliser leur production grâce à une matière première parfaitement stable, répondant à des cahiers des charges précis, et d'accompagner leur développement par la maîtrise de réserves sur l'ensemble du territoire.

SIFRACO a, depuis plusieurs années, diversifié son activité par acquisition et développement de sociétés centrées sur le traitement de minéraux industriels (calcin, galets, ...) destinés à ses clients traditionnels comme la verrerie ou la céramique.

L'usine de pâtes céramiques " **ARGILES ET MINERAUX DU VENTOUX** " du groupe **SIFRACO** est basée à Entraigues sur Sorgues dans le Sud Est de la France depuis plus de vingt ans.

Résultats de la visite d'inspection

Description sommaire du déroulement de la visite (sujets évoqués - documents consultés - lieux visités - ...)

- Sujets évoqués

Le respect :

- ♦ des dispositions suivantes de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 27 janvier 1982 :
 - l'article 9 relatif à la prévention des pollutions atmosphériques,
 - l'article 10 relatif à la pollution des eaux,

et l'évolution des activités de l'usine au regard de la nomenclature des installations classées.

- Documents consultés

- copie de l'arrêté d'autorisation du 27 janvier 1982,
- les dossiers techniques correspondants,
- les plans à jour des installations,
- le rapport de contrôle des installations électriques par un organisme agréé,
- les bordereaux de suivi d'élimination des déchets dangereux.

- Lieux visités

- Les installations de traitement des matériaux,
- Les systèmes de supervision et de contrôle qualité

- Autres remarques

Néant

Conclusions de l'Inspection (appréciation - suites données administratives (DRIRE, PREFET) et pénales]

Par lettre en date du 29 juin 2007 l'inspection a transmise à l'exploitant l'écart et les remarques relevées lors de la visite.

L'exploitant a répondu le 25 juillet 2007 à l'écart et aux remarques visés ci-dessus.

Les délais et les actions correctives proposées sont acceptables par l'inspection.

Une lettre de conclusion de visite d'inspection a été adressée à l'exploitant. en date du 28 août 2007.

Personnes rencontrées [noms, fonctions, ...]

Monsieur CORNUT CHAUVINC directeur régional

Suivi des écarts des précédentes visites d'inspection

N° fiche	

Les évolutions prévisibles sont limitées compte tenu de la situation du marché à la fois au niveau du personnel et des volumes de production.